

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Développement économique local,
commerce et emploi »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 25 novembre 2015

27 Foire aux Marrons 2015 - organisation de jeux gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Lors de la foire aux Marrons du 8 novembre 2015, a été organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire et dont la participation est gratuite. 10 000 bulletins ont été distribués et déposés dans l'urne située sur le périmètre de la foire.

Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu, à savoir :

- 1 voyage pour deux personnes à Chypre,
- 3 week-ends dans une ville européenne,
- des soirées spectacles pour deux personnes,
- des bons restaurants,
- des bons d'achats valables dans les commerces creillois.

L'ensemble de ces lots représente une valeur globale d'environ 8 100,00 €.

A également été organisé un lâcher de ballons. 5 000 bulletins de participation sous forme de carte postale ont été distribués aux enfants des écoles de Creil et sur la Foire. Les gagnants dont les ballons auront parcouru les plus grandes distances se partageront 15 bons d'achats dans les commerces de Creil d'une valeur globale prévisionnelle de 640,00 €.

L'organisation de ces jeux nécessite certaines démarches administratives, dont le dépôt du règlement auprès d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat. Les dépenses y afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant prévisionnel d'environ 9 100,00 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux. Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » en date du 25 novembre 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la distribution des lots issus des jeux organisés lors de la foire aux marrons 2015 et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6714/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15

et publication ou notification le 21/12/15

affiché le 16/12/15

CREIL, le 21/12/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY